



## Zone rouge submersion marine

Par **oscar la pouille**, le **27/07/2015** à **20:25**

J'ai déposé une demande préalable de travaux à la mairie de mon domicile. Elle a été refusée car un plan de prévention des risques est en cours d'élaboration et ma maison a été placée en zone rouge. La mairie des Sables d'Olonne a donc refusé en disant qu'il y avait un risque pour la sécurité publique alors que la maison et le quartier n'a jamais été inondé, notamment lors de la tempête Xynthia.

La réunion publique d'information a lieu cette semaine.

La mairie n'est elle pas allée trop vite en prenant cette décision? Est ce vraiment légal alors que ce plan de prévention doit être mis en place en 2016?